PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2026-657

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-10-27-00008 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (3 pages) Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-11-02-00001 - Arrêté 2026-01505 du 02 novembre 2026 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies (22 pages) Page 7

75-2026-11-02-00002 - Arrêté 2026-01506 du 02 novembre 2026 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du laboratoire central de la préfecture de police (5 pages) Page 30

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-10-27-00008

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1er novembre 2026

Nom - Prénom	**Responsables des services**
	Services des Impôts des Entreprises
HIMPENS Nadia	Paris 1er – 2e
TAMAIN Michel	Paris 3e – 4e
BINET Olivier	Paris 5e – 13e
LEMAIRE Pascal	Paris 6e – 7e
LENFANT Céline	Paris 8e Élysées
FAUCHER Manuel	Paris 8e Madeleine
CHARBONNIER Anne	Paris 9e
MILLAUD Didier	Paris 10e
CENDERENT Marie-Hélène	Paris 11e
BONNIN Philippe	Paris 12e
COTOT Frédéric	Paris 14e
MARTINEAU Christophe	Paris 15e
POUPLARD Damien	Paris 16e
TUCOO Françoise	Paris 17e
AMITRANO Philippe	Paris 18e
GUTOWSKI Jérôme	Paris 19e
GACHE Rose-Marie	Paris 20e
	Services des Impôts des Particuliers
FACHAN Christophe	Paris Centre
GARRIER Patrice	Paris 5e – 6e – 7e
CORBIER Stéphane	Paris 9e – 10e
ANDRE David	Paris 11e
CONTAMINE Laurent	Paris 12e
JESBAC Noël	Paris 13e
BOYARD Patrick	Paris 14e
PAVY Pascal	Paris 15e Est
SBRISSA Nathalie	Paris 15e Ouest
DUCHENE Marc	Paris 16e Auteuil
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16e Nord
ARRAS Hakim p.i.	Paris 17e
JACOB Christian	Paris 18e
DUMONT Olivier	Paris 19e
BOUVET Matthieu	Paris 20e
	Services de Publicité Foncière
AULARD Denis p.i.	Paris 1er bureau
AULARD Denis	Paris 2ème bureau
	Services Départementaux d'Enregistrement
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare
DUBOIS Frédéric	Paris Saint Hyacinthe
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice
	Brigades de vérification
LE BOUARD Anne-Gaëlle p.i.	1ere brigade de vérification Paris Centre
BARRAUD Olivier	4e brigade de vérification Paris Centre
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6e brigade de vérification Paris Centre
LINET Baptiste	7e brigade de vérification Paris Centre
FAVIER Gérard	9e brigade de vérification Paris Centre
ROUFFIGNAC Benoït	11e brigade de vérification Paris Centre
METAIRIE Yoann	14e brigade de vérification Paris Centre
RAZAFINDRATSIMA Liliane	15e brigade de vérification Paris Centre
JEAN Fred	2e brigade de vérification Paris Est
CONFAIS Tony	3e brigade de vérification Paris Est
BUFORT Édith	4e brigade de vérification Paris Est
DURAND-BURGAT Richard	5e brigade de vérification Paris Est
LANGE Christian	7e brigade de vérification Paris Est
TOURNIE Olivier	1ere brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie	2e brigade de vérification Paris Nord

GRAILLE Christine	5e brigade de vérification Paris Nord
BERTHON Sylvie, p.i.	6e brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	7e brigade de vérification Paris Nord
DE MONTELLA Alain	8e brigade de vérification Paris Nord
MASSARD Thibault	9e brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	10e brigade de vérification Paris Nord
GENESTE Dominique	1ere brigade de vérification Paris Ouest
LANDAIS Tiphaine	5e brigade de vérification Paris Ouest
GHILACI Maxime	6e brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	8e brigade de vérification Paris Ouest
ODOUNLAMI Doris	9e brigade de vérification Paris Ouest
TAVARES Philippe	12e brigade de vérification Paris Ouest
LEGRAIN Olivier	2e brigade de vérification Paris Sud
LE JEUNE Zenaide	5e brigade de vérification Paris Sud
MESTRUDE Claire p.i. LINET Baptiste p.i. TAVARES Philippe p.i. LHOUMEAU Christelle p.i. à/c du 06/11/2026	6e brigade de vérification Paris Sud
SAWYER Michaël	7e brigade de vérification Paris Sud
	Brigades Patrimoniales
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3
BENEDETTI Juliette	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 4
VIGIER Vincent	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2
CROZES Emilie	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3
ARRU Laetitia	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5
	Pôles Contrôle Expertise
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1er/2ème
MONNIER Karine	Pôle contrôle expertise Paris 3e et 4e
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14
RAY Laure	Pôle contrôle expertise Paris 6/7
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8e Élysées
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8e Madeleine
AUMEGEAS Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 9e 10e
KARCHER Julien	Pôle contrôle expertise Paris 11e
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12e
BROUTIN Delphine	Pôle contrôle expertise Paris 15e
BECAM Gwendoline	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16e
PETIT Christophe	Pôle contrôle expertise Paris 17e
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 18e 19e
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise Paris 20e
	Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière
VAPPEREAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14e
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13e
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7e
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8/17e
CHAINET Pierre-Henri	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
TELLIEZ Marie-Laure	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12e
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15e
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16e
ENSENAT Sophie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20e
	Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre
LE PORT Davy	BCR – Paris Sud-Ouest
REIGNIER Philippe	**Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)**
	Pôles de Recouvrement Spécialisé
VIGIER BEAUBREUIL Pierre	PRS - Parisien 1
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF
	Trésoreries Paris amendes

CHIKHI Bachir	TPA 1
SCHOEN Isabelle	TPA 2
	Centres des Impôts Fonciers
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1
LAKBIR Fouad	CDIF 2

La Responsable du pôle Pilotage Ressources des Finances Publiques d'île de France et de Paris,

A Paris le 27/10/2026

Signé

Anne TALON

Préfecture de Police

75-2026-11-02-00001

Arrêté 2026-01505 du 02 novembre 2026 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies

PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du préfet

arrêté n° 2026-01505
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies

Le préfet de police,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L417-5 ;

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n° 2003-737 du 1er août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel NOR INTA 1532249A du 24 décembre 2015, relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

VU l'arrêté DUPA n° 2023-0727 du 18 juillet 2023 modifié autorisant l'installation du système de vidéoprotection de la préfecture de police, notamment son article 7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-00703 du 8 septembre 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur de l'État du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe I), à compter du 23 octobre 2025 ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel Mme Élise LAVIELLE (née BAS), directrice adjointe du cabinet du préfet de police, est nommée préfète, secrétaire générale pour l'administration de la préfecture de police, à compter du 1er décembre 2025 ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2024 par lequel M. Christophe AUMONIER, administrateur de l'État du grade transitoire, est nommé dans les fonctions de chef de service, adjoint au directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies (classe I) relevant du secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police, à compter du 5 février 2024, pour une durée de trois ans, avec une période probatoire de six mois ;

VU la décision en date du 30 octobre 2026 portant affectation de M. Christophe PEZRON faisant fonction de directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies à la préfecture

de police (DILT-PP), à compter du 1er novembre 2026 ;

SUR proposition de la préfète, secrétaire générale pour l'administration,

ARRETE

TITRE 1 - Délégation de signature générale

Article 1er

Délégation est donnée à M. Christophe PEZRON, agent contractuel de catégorie A, faisant fonction de directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies à la préfecture de police, directement placé sous l'autorité de la préfète, secrétaire générale pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 8 septembre 2020 susvisé, à l'exception des marchés publics dont le montant dépasse 5 millions d'euros TTC.

Pour l'exécution du contrat de partenariat conclu avec la société IRIS pour la mise en œuvre du plan zonal de vidéo-protection, délégation lui est donnée pour signer, dans la limite de 300 000 euros annuels TTC, tous les actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux ayant un impact sur la composante R1 du loyer du contrat de partenariat.

Délégation lui est également donnée, à l'effet de signer les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

En outre, délégation est donnée à M. Christophe PEZRON, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les sanctions disciplinaires du premier groupe, avertissement et blâme uniquement, infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ainsi qu'à l'ensemble des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés, placés sous son autorité.

Délégation est aussi donnée à M. Christophe PEZRON, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les sanctions disciplinaires d'avertissement et de blâme uniquement, infligées aux policiers adjoints placés sous son autorité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEZRON, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er est exercée par M. Christophe AUMONIER, administrateur de l'Etat du grade transitoire, directeur adjoint de l'innovation, de la logistique et des technologies.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEZRON et de M. Christophe AUMONIER, la délégation prévue à l'article 1er est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives - à l'exception des propositions d'engagement de dépenses, des devis, des contrats, des conventions et des marchés subséquents, des bons de commande ainsi que des arrêtés prononçant des sanctions disciplinaires - par :

- M. Jessy VIOUGEAS, ingénieur en chef hors classe, sous-directeur de l'équipement et de la logistique ;
- M. Frédéric LECONTE, agent contractuel de catégorie A, sous-directeur des technologies ;
- M. Jean-Luc DAVID, agent contractuel de catégorie A, chef du service du pilotage et de la gouvernance ;
- M. Michel BOISSONNAT, attaché d'administration de l'État hors classe détaché dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général ;

- M. Raphaël GUERAND, agent contractuel de catégorie A, directeur de programme vidéo-protection ;
- M. Johan CAVIROT, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du service de l'innovation et de la prospective ;
- M. Julien NALDJIAN LECLÈRE, attaché d'administration de l'État, chef de cabinet, chef de la communication.

Sous-direction de l'équipement et de la logistique

Article 4

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Jessy VIOUGEAS, ingénieur en chef hors classe, sous-directeur de l'équipement et de la logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achat, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 72 000 euros TTC et les frais de missions des agents placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant, dans la limite de ses attributions, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Il lui est aussi donné délégation pour la signature des attributions favorables de moyens mobiles aux directions au titre des biens saisis.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jessy VIOUGEAS, la délégation qui lui est consentie à l'article 4 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Mercedes FERNANDES, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau de gestion des moyens et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Mégane KIEFFERT, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des moyens ;
- M. Jean-Etienne PINGARD, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des moyens mobiles ;
- M. Sébastien TEYSSIER, ingénieur hors classe des services techniques, chef de la mission d'appui à l'externalisation et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Souleymane-Jean NDIAYE, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au chef de la mission ;
- M. Julien VOLKAERT, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des équipements de protection et de sécurité.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Etienne PINGARD, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Emmanuel EGOT, agent contractuel de catégorie A, chef du bureau du maintien en condition opérationnelle et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Lionel LACHAUD, agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef de bureau ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A, chef du bureau de gestion de la flotte ;
- M. David TROUESSARD, ingénieur principal des services techniques, adjoint au chef du service des moyens mobiles.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien VOLKAERT, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Thomas DE LAFORCADE, agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef du service des équipements de protection et de sécurité ;
- M. Germain DUVIVIER, ingénieur des services techniques, adjoint au chef du bureau de l'armement et des moyens de défense ;
- M. Stephen VALESCH-MONNEREAU, ingénieur principal des services techniques, chef du bureau des matériels techniques et spécifiques, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jérôme HENON, ingénieur des services techniques, adjoint au chef du bureau des matériels techniques et spécifiques.

Sous-direction des technologies

Article 8

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Frédéric LECONTE, sous-directeur des technologies, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achat, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 72 000 euros TTC et les frais de missions des agents placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant, dans la limite de ses attributions, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Il lui est aussi donné délégation pour la signature des attributions favorables de moyens informatiques et de télécommunication aux directions, au titre des biens saisis.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LECONTE, la délégation qui lui est consentie à l'article 8 peut être exercée par Mme Stéphanie MAUREY, agente contractuelle de catégorie A, adjointe au sous-directeur des technologies chargée des systèmes d'information.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie MAUREY, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Aude DAO-POIRETTE, attachée principale d'administration de l'État, cheffe de service de gestion des moyens et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Eté BERTIE, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef de service ;
- M. Stéphane DEWEZ, ingénieur en chef, chef du service exploitation et environnement de travail par lettre de mission et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Grégory MIARA, agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef de service ;
- M. Jérôme KERLEAU, agent contractuel de catégorie A, chef du service des applications et des opérations et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Teddy GRUB, contractuel de catégorie A ;
- Mme Nithya NARRAINSAMY, agente contractuelle de catégorie A, en qualité de directrice de programme SIG ;
- M. Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef de service des infrastructures opérationnelles ;
- Mme Michèle ROUSSEL, agente contractuelle de catégorie A, en qualité de directrice de programme CCOS.

Service du pilotage et de la gouvernance

Article 10

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Jean-Luc DAVID, chef du service du pilotage et de la gouvernance, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achat, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 72 000 euros TTC et les frais de missions des agents placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant, dans la limite de ses attributions, et les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc DAVID, la délégation qui lui est consentie à l'article 10 peut être exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Camille PIERRE, agente contractuelle de catégorie A, adjointe au chef du service du pilotage et de la gouvernance et par M. Régis REBOUL, agent contractuel de catégorie A, directeur de programme de la plateforme des appels d'urgence au sein de ce même service.

Secrétariat général

Article 12

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Michel BOISSONNAT, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achats, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 72 000 euros TTC et les frais de missions des agents placés sous son autorité.

Délégation lui est enfin donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant dans la limite de ses attributions, les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité et les décisions individuelles relatives aux congés de maladie ordinaire et de télétravail des personnels relevant de la direction.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOISSONNAT, la délégation qui lui est consentie à l'article 12 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Nathalie THEIL, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, cheffe du département des finances et de l'achat, à l'exception de la signature des arrêtés de télétravail ;
- M. Bastien GONDRE, attaché principal d'administration de l' État, chef du département des ressources humaines ;
- M. Philippe MOUSNY, ingénieur des services techniques, chef du département immobilier et conditions de travail, à l'exception de la signature des arrêtés de télétravail.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bastien GONDRE, la délégation qui lui est consentie à l'article 13 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, et à l'exception de la signature des arrêtés de télétravail, par :

- Mme Sylvie CAETANO, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'accompagnement des personnels ;
- Mme Agnès LACASTE, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau de la gestion des personnels, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Carole GROUZARD, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe de bureau.

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie THEIL, la délégation qui lui est consentie à l'article 13 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions, par :

- M. Patrick BERNARD, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des finances ;
- M. Jean-Cédric PUYLAURENT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des finances ;
- M. Thomas VERNE, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau de l'achat, et en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Cédric JOSEPH-PARFAITE, agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef de bureau.

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe MOUSNY, la délégation qui lui est consentie à l'article 13 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Delphine CAURO, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de section de la section logistique ;
- Mme Hanna AACHA, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de section ;
- M. Romain JEANNIN, attaché d'administration de l'État, chargé de mission ;
- Mme Géraldine WERKHAUSER-BERTRAND, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau de l'immobilier.

Direction de programme vidéo-protection

Article 17

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Raphaël GUERAND, directeur de programme vidéo-protection, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les devis, les expressions de besoin, les demandes d'achat, les pièces justificatives de dépenses dont le montant unitaire ne dépasse pas 72 000 euros TTC et les frais de missions des agents placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer les actes de constatation de service fait de tout montant, dans la limite de ses attributions, et les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Article 18

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël GUERAND, la délégation qui lui est consentie à l'article 17 peut être exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Jennifer GAUTHIER, ingénieure principale SIC, adjointe au directeur de programme vidéo-protection.

Service de l'innovation et de la prospective

Article 19

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation de signature est accordée à M. Johan CAVIROT, chef du service de l'innovation et de la prospective, pour signer, dans la limite de ses attributions, les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels ainsi que les engagements de frais de mission des personnels placés sous son autorité.

Délégation lui est également donnée à l'effet d'engager juridiquement la Préfecture de police dans le cadre des projets de recherche européens et à signer, dans la limite de ses compétences, l'ensemble des actes, décisions, pièces comptables, ordonnances de délégation et correspondances courantes.

Cabinet

Article 20

Hors les circonstances visées à l'article 3, délégation est donnée à M. Julien NALDJIAN LECLÈRE, chef de cabinet, chef de la communication, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels, ainsi que les frais de missions des personnels relevant de son autorité.

TITRE 2 - Délégation de signature relative à la chaîne de la dépense

Article 21

Délégation est donnée à M. Michel BOISSONNAT, secrétaire général, à Mme Nathalie THEIL, cheffe du département des finances et de l'achat et à M. Patrick BERNARD, chef du bureau des finances, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes, décisions, pièces comptables (notamment les devis, les demandes d'achat, les engagements juridiques, les dépenses de la régie d'avances, les actes de constatation et de certification de service fait, les propositions de liquidation, les transferts, les ordonnances de paiement, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié à la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies.

Article 22

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les devis, les demandes d'achat, les propositions d'engagement et engagements juridiques, les actes de constatation et de certification de service fait, les actes de constatation et de certification de service réalisé, les propositions de liquidation, les transferts, les ordonnances de paiement, les titres de recettes, les ordres de recettes, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié à la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies, aux agents placés sous l'autorité de M. Patrick BERNARD dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Bénédicte AYME, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire budgétaire à la section informatique et communication ;
- M. Stéphane BOITTE, adjoint administratif principal de 1ère classe, gestionnaire budgétaire à la section des équipements de protection et de sécurité ;
- Mme Ihssan BOUHAOUITA, adjointe administrative, gestionnaire budgétaire à la section des systèmes d'information et de communication ;
- M. Olivier BROGLY, secrétaire administratif de classe normale, chargé du suivi de la programmation ;
- Mme Karine ERICHER, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section des équipements de protection et de sécurité ;
- Mme Leila KHALI BENYAGOUB, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire budgétaire à la section des moyens mobiles ;
- M. Vo Anh Quang NGUYEN, adjoint administratif principal de 2ème classe, gestionnaire budgétaire à la section des moyens mobiles ;
- M. Rachid OUARAB, adjoint administratif principal de 2ème classe, gestionnaire budgétaire à la section des moyens mobiles ;
- Mme Priscilla PONIN, auxiliaire de catégorie C, gestionnaire budgétaire à la section des équipements de protection et de sécurité ;
- Mme Christine ROGER, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section

des systèmes d'information et de communication ;

- M. Jean-Cédric PUYLAURENT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des finances ;
- M. Jérémie SCHNEER, adjoint administratif de 2ème classe, gestionnaire budgétaire à la section informatique et communication ;
- Mme Chantal SOCOLOWSKI, secrétaire administrative de classe normale, chargée de mission de suivi budgétaire ;
- M. Segbe TAMBLA, adjoint administratif principal de 2ème classe, gestionnaire budgétaire à la section informatique et communication ;
- M. Sébastien TIRACHE, adjoint administratif principal de 2ème classe, gestionnaire budgétaire à la section des équipements, de protection et de sécurité ;
- Mme Janine TRAD, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire budgétaire à la section des moyens mobiles ;
- Mme Paule-Elise WYDER, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section des moyens mobiles ;
- Mme Sabrina ZIRAR-TEBAL, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire budgétaire à la section des équipements, de protection et de sécurité ;
- M. Nasser ZOUAOUI, adjoint administratif principal de 1ère classe, gestionnaire budgétaire à la section des moyens mobiles.

Délégation de signature relative au système d'information financière CHORUS

Article 23

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les devis, les expressions de besoin, les actes de constatation de service fait, les pièces justificatives de dépenses), aux agents de la sous-direction de l'équipement et de la logistique, de la sous-direction des technologies, du service du pilotage de la gouvernance, du secrétariat général et du cabinet, dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

Pour la sous-direction de l'équipement et de la logistique :

- M. Jessy VIOUGEAS, ingénieur en chef hors classe.

Bureau de gestion des moyens :

- Mme Mercedes FERNANDES, attachée d'administration de l'État ;
- M. Mathieu FILLOUX, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- Mme Mégane KIEFFERT, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Amaury VOILLEMIN, secrétaire administratif de classe supérieure.

Service des moyens mobiles :

- M. Thierry ARNAUD, agent contractuel de catégorie B ;
- M. Éric AUBIN, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jean-Michel ARNOULD, commandant divisionnaire de police ;
- M. Patrick ARPIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Aurélien BAHERRE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Christophe BANCAREL, major de police ;
- M. Sekou BAYOKO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Christophe BEDOUET, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Romain BLOT, brigadier-chef de classe normale ;
- Mme Patricia BOUR, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. François BOURGARY, contrôleur des services techniques de classe normale ;

- M. Ludovic BOUSSION, brigadier-chef de police ;
- M. Benoit BRIAN, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Isabelle BRIAND, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. Maxime BROSSIER, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Aurélien BRUNEAU, agent contractuel de catégorie B ;
- Mme Brigitte CADET DE FONTENAY, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Guillaume CANAL, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Laurent CHAGROT, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- Mme Christine CLAMENS, technicienne des systèmes d'information et de communication de classe normale ;
- Mme Margot DANSAC, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Nicolas DARENNE, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Tony DESARRANNO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Éric DESCHARMES, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Franck DOUARRE technicien de classe supérieure ;
- M. Patrick DUFRAISSE, technicien supérieur ;
- M. Erick DUPUIS, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Bruno DUQUESNE, agent contractuel de catégorie C ;
- M. Emmanuel EGOT, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Philippe FAGETE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Thierry FARNEAULT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Pascal FAUCHERIE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Manuel FERREIRA, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Pascal FERREIRA-VELHO, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Fabien FILLION, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel FROMENT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- Mme Jennifer GUILLEMER, adjointe administrative-principale de 2ème classe ;
- M. Paul GUIRAND, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- Mme Alexandra GUILLON, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Philippe HUYNH-GALLAIS, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Elisabeth JOUANNY, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Yann L'HOEST-MARTIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Lionel LACHAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Régis LEFEBVRE, contrôleur de services techniques de classe supérieure ;
- M. Nicolas LEGENDRE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Franck LEROY, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Sylvain LESPAGNOL, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel LOBE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Stéphane MAHNES, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Nicolas MARCHAND, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Henrique MARME, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle ;
- M. Christophe MARTINEAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Frédéric MAZZUCATO, major responsable d'unité locale de police ;
- Mme Sandrine METIVIER-ÉGRÉ, brigadière cheffe de classe supérieure ;

- Mme Christelle MINJOU, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Aristide NGWANOU PORO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Daniel NIVERT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Laurent NORE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Pascal OLEJARZ, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Romain PETIT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Jean-Etienne PINGARD, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des moyens mobiles ;
- Mme Sylviane PRECOPE, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- Mme Romane REGINA, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Jean-Philippe ROYER, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Michaël SALLES, major de police ;
- M. Benoît SALZARD, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Miriam SANTOS-DIAKHATE, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Janny SENECHAL, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. David TROUESSARD, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Jean-Baptiste VENTI, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Thomas VERON, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jérémy VILLAGRASA, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Christophe VITET, agent contractuel de catégorie C ;
- Mme Clothilde WEBER, adjointe administrative principale de 2ème classe.

Service des équipements de protection et de sécurité :

- M. Thomas DE LAFORCADE, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Germain DUVIVIER, ingénieur des services techniques ;
- M. Jérôme HENON, ingénieur des services techniques ;
- Mme Emilie MALECOT, agente contractuelle de catégorie C ;
- Mme Anne SALLOT PETITJEAN, agente contractuelle de catégorie B ;
- M. Stephen VALESCH-MONNEREAU, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Julien VOLKAERT, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des équipements de protection et de sécurité.

Mission d'appui à l'externalisation :

- M. Souleymane-Jean NDIAYE, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Sébastien TEYSSIER, ingénieur hors classe des services techniques.

Pour la sous-direction des technologies :

- M. Olivier BALUSSEAUD, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- M. Daoud BELBEKHOUCHE, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Iris BELHEDI, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- M. Eté BERTIE, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Nadia BONNEMAIN, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Sonia BOUAZIZ-MOULA, agente contractuelle de catégorie B ;
- Mme Aude DAO-POIRETTE, attachée principale d'administration de l'État ;
- M. Stéphane DEWEZ, ingénieur en chef ;
- M. David GIRAULT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;

- M. Olivier HALOPEAU, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- Mme Vélyna JEAN-MARIE, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Abdel KAFANDO, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Françoise KANCEL, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- M. Frédéric LECONTE, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Olivier LEMONNIER, technicien de classe supérieure ;
- Mme Barphy MATSIKA, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- Mme Stéphanie MAUREY, agente contractuelle de catégorie A ;
- M. Grégory MIARA, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Baptiste MODELIN, agent contractuel de catégorie C ;
- Mme Noëlle NGUYEN VAN PHUC, agente contractuelle de catégorie A ;
- M. Arnaud PERNET, secrétaire administratif de classe normale ;
- M. Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Alain RIGOT, technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Marie-France TOMBURELLO, adjointe administrative principale de 1ère classe.

Pour le service du pilotage et de la gouvernance :

- M. Jean-Luc DAVID, agent contractuel de catégorie A.

Pour le Secrétariat général :

- Mme Hanna AACHA, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Romain JEANNIN, attaché d'administration de l'État ;
- M. Ludovic PHALEMPIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- Mme Géraldine WERKHAUSER-BERTRAND, attachée d'administration de l'État.

Pour le cabinet :

- M. Julien NALDJIAN LECLÈRE, attaché d'administration de l'État.

Article 24

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes de constatation de service fait, aux agents approvisionneurs de la sous-direction de l'équipement et de la logistique, de la sous-direction des technologies et du secrétariat général, dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

Pour la sous-direction de l'équipement et de la logistique :

Bureau de gestion des moyens :

- M. Mathieu FILLOUX, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Amaury VOILLEMIN, secrétaire administratif de classe supérieure.

Service des moyens mobiles :

- M. Thierry ARNAUD, agent contractuel de catégorie B ;
- M. Éric AUBIN, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jean-Michel ARNOULD, commandant divisionnaire de police ;
- M. Patrick ARPIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Aurélien BAHERRE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Christophe BANCAREL, major de police ;
- M. Sekou BAYOKO, contrôleur des services techniques de classe normale ;

- M. Christophe BEDOUET, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Romain BLOT, brigadier-chef de classe normale ;
- Mme Patricia BOUR, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. François BOURGARY, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Ludovic BOUSSION, brigadier-chef de police ;
- M. Benoit BRIAN, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Isabelle BRIAND, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. Maxime BROSSIER, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Aurélien BRUNEAU, agent contractuel de catégorie B ;
- Mme Brigitte CADET DE FONTENAY, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Guillaume CANAL, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Laurent CHAGROT, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- Mme Christine CLAMENS, technicienne des systèmes d'information et de communication de classe normale ;
- M. Johann COUSSOT, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- Mme Margot DANSAC, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Nicolas DARENNE, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Tony DESARRANNO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Éric DESCHARMES, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Franck DOUARRE, technicien de classe supérieure ;
- M. Patrick DUFRAISSE, technicien supérieur ;
- M. Erick DUPUIS, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Bruno DUQUESNE, agent contractuel de catégorie C ;
- M. Emmanuel EGOT, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Philippe FAGETE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Thierry FARNEAULT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Pascal FAUCHERIE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Manuel FERREIRA, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Pascal FERREIRA-VELHO, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Fabien FILLION, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel FROMENT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- Mme Jennifer GUILLEMER, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Paul GUIRAND, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- Mme Alexandra GUILLON, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Philippe HUYNH-GALLAIS, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Elisabeth JOUANNY, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Yann L'HOEST-MARTIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Lionel LACHAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Régis LEFEBVRE, contrôleur de services techniques de classe supérieure ;
- M. Nicolas LEGENDRE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Franck LEROY, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Sylvain LESPAGNOL, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel LOBE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Stéphane MAHNES, major responsable d'unité locale de police ;

- M. Nicolas MARCHAND, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Henrique MARME, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle ;
- M. Christophe MARTINEAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Frédéric MAZZUCATO, major responsable d'unité locale de police ;
- Mme Sandrine METIVIER-ÉGRÉ, brigadière chef de classe supérieure ;
- Mme Christelle MINJOU, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Aristide NGWANOU PORO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Daniel NIVERT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Laurent NORE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Pascal OLEJARZ, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Romain PETIT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- Mme Romane REGINA, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Jean-Etienne PINGARD, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des moyens mobiles ;
- Mme Sylviane PRECOPE, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Jean-Philippe ROYER, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Benoît SALZARD, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Miriam SANTOS-DIAKHATE, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Michaël SALLES, major de police ;
- M. Janny SENECHAL, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. David TROUESSARD, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Jean-Baptiste VENTI, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Thomas VERON, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jérémy VILLAGRASA, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Christophe VITET, agent contractuel de catégorie C ;
- Mme Clothilde WEBER, adjointe administrative principale de 2ème classe.

Service des équipements de protection et de sécurité :

- Mme Emilie MALECOT, agente contractuelle de catégorie C ;
- Mme Anne SALLOT PETITJEAN, agente contractuelle de catégorie B.

Pour la sous-direction des technologies :

- M. Olivier BALUSSEAUD, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- Mme Iris BELHEDI, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- Mme Nadia BONNEMAIN, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Sonia BOUAZIZ-MOULA, agente contractuelle de catégorie B ;
- M. Stéphane DEWEZ, ingénieur en chef ;
- M. David GIRAULT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Olivier HALOPEAU, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- Mme Vélyna JEAN-MARIE, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Abdel KAFANDO, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Françoise KANCEL, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- M. Olivier LEMONNIER, technicien de classe supérieure ;
- Mme Léa LOPEZ, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- Mme Barphy MATSIKA, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Grégory MIARA, agent contractuel de catégorie A ;

- M. Baptiste MODELIN, agent contractuel de catégorie C ;
- Mme Noëlle NGUYEN VAN PHUC, agente contractuelle de catégorie A ;
- Mme Pénélove NKOUNKOU MIATOUDI, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Arnaud PERNET, secrétaire administratif de classe normale ;
- M. Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Alain RIGOT, technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Marie-France TOMBURELLO, adjointe administrative principale de 1ère classe.

Pour le secrétariat général :

- M. Nicolas AFTALION, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Bénédicte AYME, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- Mme Sophie BALANQUEUX, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Anham BAURAS, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- Mme Ihssan BOUHAOUITA, adjointe administrative ;
- M. Dimitri CARIGNY, adjoint administratif de 2ème classe ;
- M. Romain COUSIN, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Thibault GEOFFROY, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- M. James HAROUET, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Romain JEANNIN, attaché de l'administration de l'État ;
- Mme Leila KHALI BENYAGOUB, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Tom LY, adjoint technique de 2ème classe ;
- M. Pierre MENERET, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- M. Vo Anh Quang NGUYEN, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- M. Rachid OUARAB, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Priscilla PONIN, auxiliaire de catégorie C ;
- M. Ludovic PHALEMPIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Jérémie SCHNEER, adjoint administratif de 2ème classe ;
- Mme Chantal SOCOLOWSKI, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Segbe TAMBLA, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- M. Sébastien TIRACHE, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Janine TRAD, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- Mme Sabrina ZIRAR-TEBAL, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Nasser ZOUAOUI, adjoint administratif principal de 1ère classe.

Délégation de signature relative au système d'information financière e-GF

Article 25

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les propositions de liquidation et les transferts) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire du budget spécial confié à la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies, aux agents placés sous l'autorité de M. Patrick BERNARD, dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Bénédicte AYME, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Stéphane BOITTE, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- Mme Ihssan BOUHAOUITA, adjointe administrative ;

- M. Olivier BROGLY, secrétaire administratif de classe normale ;
- Mme Karine ERICHER, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Marius GHIDULEAN, apprenti ;
- Mme Leila KHALI BENYAGOUB, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Vo Anh Quang NGUYEN, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- M. Rachid OUARAB, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Priscilla PONIN, auxiliaire de catégorie C ;
- Mme Christine ROGER, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Jean-Cédric PUYLAURENT, attaché d'administration de l'État ;
- M. Jérémie SCHNEER, adjoint administratif de 2ème classe ;
- Mme Chantal SOCOLOWSKI, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Segbe TAMBLA, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- M. Sébastien TIRACHE, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Janine TRAD, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- Mme Paule-Elise WYDER, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Sabrina ZIRAR-TEBAL, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Nasser ZOUAOUI, adjoint administratif principal de 1ère classe.

Article 26

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les devis, les demandes d'achat, les actes de constatation de service réalisés, les pièces justificatives de dépenses) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire du budget spécial confié à la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies, aux agents de la sous-direction de l'équipement et de la logistique, de la sous-direction des technologies et du service du pilotage de la gouvernance, dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

Pour la sous-direction de l'équipement et de la logistique :

- M. Jessy VIOUGEAS, ingénieur en chef hors classe.

Bureau de gestion des moyens :

- Mme Mercedes FERNANDES, attachée d'administration de l'État ;
- M. Mathieu FILLOUX, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- Mme Mégane KIEFFERT, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Amaury VOILLEMIN, secrétaire administratif de classe supérieure.

Service des moyens mobiles :

- M. Thierry ARNAUD, agent contractuel de catégorie B ;
- M. Éric AUBIN, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jean-Michel ARNOULD, commandant divisionnaire de police ;
- M. Patrick ARPIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Aurélien BAHERRE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Christophe BANCAREL, major de police ;
- M. Sekou BAYOKO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Christophe BEDOUET, major responsable d'unité locale de police ;
- Mme Patricia BOUR, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. François BOURGARY, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Ludovic BOUSSION, brigadier-chef de police ;

- M. Benoit BRIAN, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Isabelle BRIAND, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. Maxime BROSSIER, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Aurélien BRUNEAU, agent contractuel de catégorie B ;
- Mme Brigitte CADET DE FONTENAY, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Guillaume CANAL, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Laurent CHAGROT, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- Mme Christine CLAMENS, technicienne des systèmes d'information et de communication de classe normale ;
- Mme Margot DANSAC, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Nicolas DARENNE, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Tony DESARRANNO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Éric DESCHARMES, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Franck DOUARRE, technicien de classe supérieure ;
- M. Patrick DUFRAISSE, technicien supérieur ;
- M. Erick DUPUIS, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Bruno DUQUESNE, agent contractuel de catégorie C ;
- M. Emmanuel EGOT, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Thierry FARNEAULT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Pascal FAUCHERIE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Manuel FERREIRA, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Pascal FERREIRA-VELHO, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Fabien FILLION, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel FROMENT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- Mme Jennifer GUILLEMER, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- Mme Alexandra GUILLON, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Paul GUIRAND, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Laurent HUART, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- M. Philippe HUYNH-GALLAIS, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Elisabeth JOUANNY, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Yann L'HOEST-MARTIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Lionel LACHAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Régis LEFEBVRE, contrôleur de services techniques de classe supérieure ;
- M. Nicolas LEGENDRE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Franck LEROY, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Sylvain LESPAGNOL, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel LOBE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Stéphane MAHNES, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Henrique MARME, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle ;
- M. Christophe MARTINEAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Frédéric MAZZUCATO, major responsable d'unité locale de police ;
- Mme Sandrine METIVIER-ÉGRÉ, brigadière-cheffe de classe supérieure ;
- Mme Christelle MINJOU, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Aristide NGWANOU PORO, contrôleur des services techniques de classe normale ;

- M. Daniel NIVERT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Laurent NORE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Pascal OLEJARZ, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Romain PETIT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Jean-Etienne PINGARD, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des moyens mobiles ;
- Mme Sylviane PRECOPE, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- Mme Romane REGINA, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Jean-Philippe ROYER, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Michaël SALLES, major de police ;
- M. Benoît SALZARD, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Miriam SANTOS-DIAKHATE, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Janny SENECHAL, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. David TROUESSARD, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Jean-Baptiste VENTI, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Thomas VERON, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jérémy VILLAGRASA, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Christophe VITET, agent contractuel de catégorie C ;
- Mme Clothilde WEBER, adjointe administrative principale de 2ème classe.

Service des équipements de protection et de sécurité :

- M. Éric BAZAR, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Thomas DE LAFORCADE, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Germain DUVIVIER, ingénieur des services techniques ;
- Mme Marine FERRE, agente contractuelle de catégorie B ;
- M. Jérôme HENON, ingénieur des services techniques ;
- Mme Emilie MALECOT, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Olivier PIERQUIN, major de police ;
- Mme Anne SALLOT PETITJEAN, agente contractuelle de catégorie B ;
- M. Stephen VALESCH-MONNEREAU, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Julien VOLKAERT, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des équipements de protection et de sécurité.

Pour la sous-direction des technologies :

- M. Olivier BALUSSEAUD, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- M. Daoud BELBEKHOUCHE, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Iris BELHEDI, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- M. Eté BERTIE, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Nadia BONNEMAIN, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Sonia BOUAZIZ-MOULA, agente contractuelle de catégorie B ;
- Mme Aude DAO-POIRETTE, attachée principale d'administration de l'État ;
- M. Stéphane DEWEZ, ingénieur en chef ;
- M. David GIRAULT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Olivier HALOPEAU, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- Mme Vélyna JEAN-MARIE, agente contractuelle de catégorie C ;

- M. Abdel KAFANDO, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Françoise KANCEL, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- M. Frédéric LECONTE, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Olivier LEMONNIER, technicien de classe supérieure ;
- Mme Barphy MATSIKA, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- Mme Stéphanie MAUREY, agente contractuelle de catégorie A ;
- M. Grégory MIARA, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Baptiste MODELIN, agent contractuel de catégorie C ;
- Mme Noëlle NGUYEN VAN PHUC, agente contractuelle de catégorie A ;
- M. Arnaud PERNET, secrétaire administratif de classe normale ;
- M. Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Alain RIGOT, technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Marie-France TOMBURELLO, adjointe administrative principale de 1ère classe.

Pour le service du pilotage et de la gouvernance :

- M. Jean-Luc DAVID, agent contractuel de catégorie A, chef du service du pilotage et de la gouvernance.

Article 27

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes de constatation de service réalisé émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire du budget spécial confié à la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies, aux agents de la sous-direction de l'équipement et de la logistique et de la sous-direction des technologies, dont les noms suivent, dans la limite de leurs attributions respectives :

Pour la sous-direction de l'équipement et de la logistique :

Bureau de gestion des moyens :

- M. Mathieu FILLOUX, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Amaury VOILLEMIN, secrétaire administratif de classe supérieure.

Service des moyens mobiles :

- M. Thierry ARNAUD, agent contractuel de catégorie B ;
- M. Jean-Michel ARNOULD, commandant divisionnaire de police ;
- M. Patrick ARPIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Éric AUBIN, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Aurélien BAHERRE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Christophe BANCAREL, major de police ;
- M. Sekou BAYOKO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Christophe BEDOUET, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Romain BLOT, brigadier-chef de classe normale ;
- M. Ludovic BOUSSION, brigadier-chef de police ;
- Mme Patricia BOUR, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. François BOURGARY, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Benoit BRIAN, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Isabelle BRIAND, secrétaire administrative de classe supérieure ;
- M. Maxime BROSSIER, agent contractuel de catégorie A ;

- M. Aurélien BRUNEAU, agent contractuel de catégorie B ;
- Mme Brigitte CADET DE FONTENAY, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Guillaume CANAL, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Laurent CHAGROT, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- Mme Christine CLAMENS, technicienne des systèmes d'information et de communication de classe normale ;
- Mme Margot DANSAC, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Nicolas DARENNE, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Tony DESARRANNO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Éric DESCHARMES, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Frédéric DIJOUX, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Franck DOUARRE, technicien de classe supérieure ;
- M. Patrick DUFRAISSE, technicien supérieur ;
- M. Erick DUPUIS, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Bruno DUQUESNE, agent contractuel de catégorie C ;
- M. Emmanuel EGOT, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Philippe FAGETE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Thierry FARNEAULT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Pascal FAUCHERIE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Manuel FERREIRA, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Pascal FERREIRA-VELHO, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Mathieu FILLOUX, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- M. Fabien FILLION, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel FROMENT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- Mme Jennifer GUILLEMER, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- Mme Alexandra GUILLON, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Paul GUIRAND, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Laurent HUART, major de police à l'échelon exceptionnel ;
- M. Philippe HUYNH-GALLAIS, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Elisabeth JOUANNY, secrétaire administrative de classe normale ;
- M. Yann L'HOEST-MARTIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Lionel LACHAUD, agent contractuel de catégorie A ;
- M. Régis LEFEBVRE, contrôleur de services techniques de classe supérieure ;
- M. Nicolas LEGENDRE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Franck LEROY, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Sylvain LESPAGNOL, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Emmanuel LOBE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Stéphane MAHNES, major responsable d'unité locale de police ;
- M. Nicolas MARCHAND, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;
- M. Henrique MARME, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle ;
- M. Christophe MARTINEAU, ingénieur des services techniques ;
- M. Frédéric MAZZUCATO, major responsable d'unité locale de police ;
- Mme Sandrine METIVIER-ÉGRÉ, brigadière-cheffe de classe supérieure ;
- Mme Christelle MINJOU, contrôleur des services techniques de classe normale ;

- M. Hamady N'GATTE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Aristide NGWANOU PORO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Daniel NIVERT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Laurent NORE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Pascal OLEJARZ, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Romain PETIT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Jean-Etienne PINGARD, ingénieur hors classe des services techniques, détaché dans l'emploi fonctionnel de chef des services techniques, chef du service des moyens mobiles ;
- Mme Sylviane PRECOPE, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- Mme Romane REGINA, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Jean-Philippe ROYER, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Michaël SALLES, major de police ;
- M. Benoît SALZARD, brigadier-chef de classe supérieure ;
- Mme Miriam SANTOS-DIAKHATE, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Janny SENECHAL, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. David TROUESSARD, ingénieur principal des services techniques ;
- M. Jean-Baptiste VENTI, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Thomas VERON, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jérémy VILLAGRASA, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Amaury VOILLEMIN, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- M. Christophe VITET, agent contractuel de catégorie C ;
- Mme Clothilde WEBER, adjointe administrative principale de 2ème classe.

Service des équipements de protection et de sécurité :

- M. Éric BAZAR, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- Mme Marine FERRE, agente contractuelle de catégorie B ;
- Mme Emilie MALECOT, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Olivier PIERQUIN, major de police ;
- Mme Anne SALLOT PETITJEAN, agente contractuelle de catégorie B.

Pour la sous-direction des technologies :

- M. Olivier BALUSSEAUD, secrétaire administratif de classe supérieure ;
- Mme Iris BELHEDI, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- Mme Nadia BONNEMAIN, secrétaire administrative de classe normale ;
- Mme Sonia BOUAZIZ-MOULA, agente contractuelle de catégorie B ;
- M. Stéphane DEWEZ, ingénieur en chef ;
- M. David GIRAULT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Olivier HALOPEAU, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- Mme Vélyna JEAN-MARIE, agente contractuelle de catégorie C ;
- M. Abdel KAFANDO, adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- Mme Françoise KANCEL, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- M. Olivier LEMONNIER, technicien de classe supérieure ;
- Mme Barphy MATSIKA, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
- M. Baptiste MODELIN, agent contractuel de catégorie C ;
- Mme Noëlle NGUYEN VAN PHUC, agente contractuelle de catégorie A ;
- M. Arnaud PERNET, secrétaire administratif de classe normale ;

- M. Frédéric RIEGER, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication ;
- M. Alain RIGOT, technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication ;
- Mme Marie-France TOMBURELLO, adjointe administrative principale de 1ère classe.

Délégation de signature relative aux actes d'exécution par carte achat

Article 28

Délégation est donnée, pour procéder aux dépenses par carte achat de niveau 1, 1bis et de niveau 3 aux personnes suivantes, dans la limite de leurs attributions, compétences et dans les limites fixées, aux personnes dont les noms suivent :

- M. Christophe AUMONIER, administrateur de l'État du grade transitoire.

Pour la sous-direction de l'équipement et de la logistique :

- M. Jessy VIOUGEAS, ingénieur en chef hors classe.

Service des moyens mobiles :

- M. Jean-Michel ARNOULD, commandant divisionnaire de police ;
- M. Thierry ARNAUD, agent contractuel de catégorie B ;
- M. Éric AUBIN, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Aurélien BAHERRE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Arnaud BOUCOURT, agent contractuel cat B ;
- M. Ludovic BOUSSION, brigadier-chef de police ;
- M. Guillaume CANAL, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Dimitri CANO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Adrien CARVALHO, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- Mme Christine CLAMENS, technicienne des systèmes d'information et de communication de classe normale ;
- M. Nicolas DARENNE, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- Mme Laura DELGARD, gardienne de la paix ;
- M. Franck DOUARRE, technicien de classe supérieure ;
- M. Patrick DUFRAISSE, technicien supérieur ;
- M. Manuel FERREIRA, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Pascal FERREIRA-VELHO, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Paul GUIRAND, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Artur GOMES DE OLIVEIRA, agent contractuel ;
- M. Philippe HUYNH-GALLAIS, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Renaud LANOY, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Yann L'HOEST-MARTIN, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Emmanuel LOBE, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Henrique MARME, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle ;
- M. Christophe MARTINEAU, ingénieur des services techniques ;
- Mme Sandrine METIVIER-ÉGRÉ, brigadière-cheffe de classe supérieure ;
- M. Aristide NGWANOU PORO, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Daniel NIVERT, adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- M. Laurent NORE, adjoint technique principal de 1ère classe ;
- M. Pascal OLEJARZ, adjoint technique principal de 1ère classe ;

- M. Romain PETIT, contrôleur des services techniques de classe supérieure ;
- M. Michaël SALLES, major de police ;
- M. Benoît SALZARD, brigadier-chef de classe supérieure ;
- M. Jean-Baptiste VENTI, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Thomas VERON, contrôleur des services techniques de classe normale ;
- M. Jérémy VILLAGRASA, adjoint technique principal de 2ème classe ;
- M. Christophe VITET, agent contractuel de catégorie C.

Service des équipements de protection et de sécurité :

- Mme Anne SALLOT PETITJEAN, agente contractuelle de catégorie B ;
- M. Benoît TATARIAN, adjoint technique principal de 1ère classe.

Bureau de gestion des moyens :

Mme Audrey MARIT-LELEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Pour la sous-direction des technologies :

- M. Frédéric LECONTE, agent contractuel de catégorie A, sous-directeur des technologies ;
- Mme Stéphanie MAUREY, agente contractuelle de catégorie A.

Pour le secrétariat général :

- Mme Hanna AACHA, secrétaire administrative de classe normale.

Pour le service de l'innovation et de la prospective :

- M. Johan CAVIROT, ingénieur principal des systèmes d'information.

Pour le cabinet :

- M. Julien NALDJIAN LECLÈRE, attaché d'administration de l'état.

Article 29

Délégation est accordée à M. Patrick BERNARD, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des finances, référent carte d'achat, pour centraliser les pièces justificatives des dépenses réalisées par la carte d'achat des porteurs désignés, contrôler ces pièces justificatives des dépenses, signer le tableau des imputations budgétaires des dépenses par cartes achats rattachées à leur centre de facturation, et ordonner le règlement des relevés d'opérations administratives.

TITRE 3 - Dispositions finales

Article 30

La préfète, secrétaire générale pour l'administration, et le directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, et affiché aux portes de la préfecture de police. Cet arrêté entre en vigueur immédiatement.

Fait à Paris, le 02 novembre 2026

Signé :
Le préfet de police,
Patrice FAURE

Préfecture de Police

75-2026-11-02-00002

Arrêté 2026-01506 du 02 novembre 2026 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du laboratoire central de la préfecture de police

PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet du préfet

arrêté n° 2026-01506
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein du laboratoire central de la préfecture de police

Le préfet de police,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 417-5 ;

VU le code de procédure pénale ;

VU le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2009-898 du 24 juillet 2009 modifié relatif à la compétence territoriale de certaines directions et de certains services de la préfecture de police, notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-00829 du 2 juillet 2026 portant missions et organisation du laboratoire central de la préfecture de police ;

VU le décret du 22 octobre 2025 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur de l'Etat du troisième grade, directeur de cabinet du Président de la République, est nommé préfet de police (groupe I), à compter du 23 octobre 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018, par lequel M. Christophe PEZRON, agent contractuel des administrations parisiennes est nommé en qualité de directeur du laboratoire central de la préfecture de police, pour une durée de trois ans renouvelable, à compter du 1er juillet 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2021, par lequel M. Christophe PEZRON, agent contractuel des administrations parisiennes est nommé en qualité de directeur du laboratoire central de la préfecture de police, pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 2 juillet 2021 ;

VU le contrat d'engagement de M Christophe PEZRON n°3 du 25 juin 2024, conclu pour une durée indéterminée ;

VU l'arrêté n° 2021BGCPTSS00672 du 20 décembre 2021, par lequel M. Aurélien THIRY, ingénieur en chef au laboratoire central, est détaché sur l'emploi fonctionnel de sous-directeur du laboratoire central, pour une durée de 5 ans renouvelable une fois à compter du 1er novembre 2021 ;

VU l'arrêté n° 2026BPTS00508 du 30 octobre 2026 maintenant M. Aurélien THIRY en détachement sur l'emploi fonctionnel de sous-directeur du laboratoire central de la préfecture de police pour une durée

de cinq ans à compter du 1er novembre 2026 et le chargeant de l'intérim des fonctions de directeur à compter du 1er novembre 2026 et jusqu'à la nomination et la prise de fonctions d'un nouveau directeur ;

VU la décision en date du 30 octobre 2026 portant affectation de M. Christophe PEZRON faisant fonction de directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies à la préfecture de police (DILT-PP), à compter du 1er novembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Aurélien THIRY, sous-directeur du laboratoire central de la préfecture de police, chargé de l'intérim des fonctions de directeur du laboratoire central, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, et au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 2 juillet 2026 susvisé, à l'exception de la signature des marchés publics dont le montant hors taxes excède 90 000 euros.

M. Aurélien THIRY est également habilité à signer les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

Délégation est donnée à M. Aurélien THIRY, sous-directeur du laboratoire central de la préfecture de police, chargé de l'intérim des fonctions de directeur du laboratoire central, à l'effet de signer au nom du préfet de police les arrêtés de sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissement et blâme) infligées aux personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés placés sous sa responsabilité, à l'exception des sanctions d'exclusion temporaire de fonction de 3 jours.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien THIRY, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 est exercée par Mme Françoise MOUTHON, attachée hors classe d'administration de l'Etat, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice, dans les conditions prévues à l'article 9 de l'arrêté du 2 juillet 2026 susvisé, des missions du secrétariat général, en matière de gestion des personnels, des finances, des achats, de l'immobilier, des moyens et systèmes d'information et de communication.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise MOUTHON, la délégation qui lui est consentie à l'article 3 est exercée dans les mêmes conditions par Mme Laure MIMOUNI, ingénieure en chef, secrétaire générale adjointe, à l'exception des justificatifs des rémunérations des interventions et des permanences.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien THIRY, la délégation qui lui est consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par :

- M. Bruno VANLERBERGHE, agent contractuel technique de catégorie A, chef de la division « intervention et enquête sur site », à l'effet de signer tous actes nécessaires à l'exercice des missions de l'article 6 de l'arrêté du 2 juillet 2026 susvisé,
- M. Guénaël THIAULT, ingénieur en chef, chef de la division « analyse physico-chimique », à l'effet de signer tous actes nécessaires à l'exercice des missions de l'article 7 de l'arrêté du 2 juillet 2026 susvisé,
- M. Jean-Pierre ORAZY, ingénieur en chef, chef de la division « expérimentation, modélisation et prévention incendie », à l'effet de signer tous actes nécessaires à l'exercice des missions de l'article 8 de l'arrêté du 2 juillet 2026 susvisé ;

- Mme Caroline CHMIELIEWSKI, ingénieure en chef, cheffe du laboratoire « qualité, sécurité, environnement », à l'effet de signer tous actes nécessaires à l'exercice des missions de l'article 10 de l'arrêté du 2 juillet 2026 susvisé.

à l'exception :

- des arrêtés, décisions, conventions, actes d'achats et pièces comptables ;
- des avis techniques concernant une reconnaissance de compétence ou un agrément ;
- des offres de prestation d'un montant supérieur à 15 000 € ;
- des rapports de réquisitions suite aux saisines au titre des articles 60 et 77-1 du code de procédure pénale, élaborés dans l'exercice des missions de l'article 6 de l'arrêté du 2 juillet 2026 susvisé, lorsque ces réquisitions portent sur un incendie majeur, une explosion, la présence d'engin ou de matière explosive, ou un évènement ayant conduit à un décès.

Délégation au sein de la division « intervention et enquête sur site »

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno VANLERBERGHE, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 du présent arrêté est exercée, dans les mêmes conditions, par M. Xavier ARCHER, ingénieur en chef, adjoint au chef de division " intervention et enquête sur site".

Délégation au sein de la division « analyse physico-chimique »

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guénaël THIAULT, ingénieur en chef, chef de division « analyse physico-chimique », la délégation qui lui est consentie à l'article 5, dans le cadre des missions de l'article 7 de l'arrêté du 2 juillet 2026 susvisé, est exercée par Mme Laetitia BARTHE, ingénieure en chef, chef du laboratoire « identification et recherche de traces », à l'effet de transmettre tous résultats d'analyse provisoires, demandés en urgence, dans le cadre de saisines au titre des articles 60 et 77-1 du code de procédure pénale.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laetitia BARTHE, la délégation qui lui est consentie à l'article 7 du présent arrêté, à l'effet de transmettre tous résultats d'analyse provisoires, demandés en urgence, dans le cadre de saisines au titre des articles 60 et 77-1 du code de procédure pénale, est exercée par :

- M. Jean-Marc BÉGUÉ, ingénieur principal ;
- M. Olivier BENAUD, ingénieur de classe normale ;
- Mme Nolwenn FLOCH, ingénieure de classe normale ;
- Mme Maude GUTIERREZ, ingénieure de classe normale ;
- Mme Karine TRIDON, ingénieure principale.

Délégation au sein de la division « expérimentation, modélisation et prévention incendie »

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre ORAZY, la délégation qui lui est consentie à l'article 5 du présent arrêté, dans le cadre des missions de l'article 8 de l'arrêté du 2 juillet 2026 susvisé, est exercée par Mme Anne THIRY-MULLER, ingénieure en chef, cheffe du laboratoire « prévention incendie », à l'effet de signer les études de dossiers relatifs à la prévention incendie des bâtiments, des grands rassemblements et des infrastructures à usage de transport, ainsi que les procès-verbaux de séance des commissions, sous-commissions et groupes de visite pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne THIRY-MULLER, la délégation qui lui est consentie à l'article 9 du présent arrêté, à l'effet de signer les études de dossiers relatifs à la prévention incendie des bâtiments, des grands rassemblements ainsi que des infrastructures à usage de transport, est exercée par M. Freddy MSIKA, ingénieur principal à l'exception des dossiers présentant une demande de dérogation.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Freddy MSIKA, la délégation qui lui est consentie à l'article 10 du présent arrêté, à l'effet de signer les études de dossiers relatifs à la prévention incendie des bâtiments, est exercée par M. Andrés AYALA SANDOVAL, ingénieur de classe normale, M. Faïz BENAMEUR, ingénieur de classe normale, M. Niclas BUFFET, ingénieur de classe normale, Mme Catherine RIBIÈRE, ingénieure principale et Mme Adissa TRAORE, ingénieure de classe normale, à l'exception des dossiers pour lesquels est émis un avis défavorable.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne THIRY-MULLER, la délégation qui lui est consentie, à l'article 9 du présent arrêté, est exercée par les agents placés sous son autorité dont les noms suivent, à l'effet de signer les procès-verbaux de séance des commissions, sous-commissions et groupes de visite pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique :

1) en matière d'établissements recevant du public et d'enceintes sportives :

- M. Andrés AYALA SANDOVAL, ingénieur de classe normale ;
- M. Faiz BENAMEUR, ingénieur de classe normale ;
- M. Niclas BUFFET, ingénieur de classe normale ;
- M. Patrice BYRAM, technicien supérieur en chef ;
- M. Alexandre CARBUCCIA, technicien supérieur principal ;
- M. Jérôme DAL, technicien supérieur en chef ;
- Mme Karen HISTEL, technicienne supérieure principale ;
- M. Philippe LECOMTE, technicien supérieur principal ;
- M. Yohan MADON, technicien supérieur ;
- Mme Fatiha MALEK, technicienne supérieure ;
- M. Freddy MSIKA, ingénieur principal ;
- M. Wassiou OURO YONDOU, technicien supérieur principal ;
- Mme Catherine RIBIERE, ingénieure principale ;
- Mme Latifa SABLON, technicienne supérieure en chef ;
- Mme Nathalie SALLES, technicienne supérieure en chef ;
- Mme Adissa TRAORE, ingénieur de classe normale.

2) en matière d'immeubles de grande hauteur :

- M. Andrés AYALA SANDOVAL, ingénieur de classe normale ;
- M. Faiz BENAMEUR, ingénieur de classe normale ;
- M. Niclas BUFFET, ingénieur de classe normale ;
- M. Patrice BYRAM, technicien supérieur en chef ;
- M. Alexandre CARBUCCIA, technicien supérieur principal ;

- M. Jérôme DAL, technicien supérieur en chef ;
- Mme Karen HISTEL, technicienne supérieure principale ;
- M. Philippe LECOMTE, technicien supérieur principal ;
- M. Yohan MADON, technicien supérieur ;
- Mme Fatiha MALEK, technicienne supérieure ;
- M. Freddy MSIKA, ingénieur principal ;
- M. Wassiou OURO YONDOU, technicien supérieur principal ;
- Mme Catherine RIBIERE, ingénieure principale ;
- Mme Latifa SABLON, technicienne supérieure en chef.

3) en matière de sécurité des infrastructures et systèmes de transports :

- M. Patrice BYRAM, technicien supérieur en chef ;
- M. Alexandre CARBUCCIA, technicien supérieur principal ;
- Mme Karen HISTEL, technicienne supérieure principale ;
- M. Philippe LECOMTE, technicien supérieur principal ;
- M. Freddy MSIKA, ingénieur principal ;
- M. Wassiou OURO YONDOU, technicien supérieur principal ;
- Mme Latifa SABLON, technicienne supérieure en chef ;
- Mme Nathalie SALLES, technicienne supérieure en chef.

Dispositions finales

Article 13

Le directeur du laboratoire central de la préfecture de police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, et affiché aux portes de la préfecture de police. Cet arrêté entre en vigueur immédiatement.

Fait à Paris, le 02 novembre 2026

Signé :
Le préfet de police,
Patrice FAURE